



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°**35**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 38
Représentés : 10
Absents : 5

Ayant voté pour : 48
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE
SIGNER LA CONVENTION D'ENGAGEMENT AU
TITRE DU PROJET "IA ECO PILOT" (PROJET
D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE APPLIQUÉE AUX
DONNÉES BÂTIMENTAIRES)

LE CONSEIL,

Vu le décret BACS du 20 juillet 2020 généralisant les systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments afin de réaliser des économies d'énergies,

Vu la décision du premier ministre publiée le 28 juin 2024 désignant lauréate de l'appel à projet (AAP) « Démonstrateur d'Intelligence Artificielle frugale au service de la Transition écologique des territoires » (DIAT) le projet IA ECO PILOT, projet d'intelligence artificielle appliqué aux données bâtimentaires reposant sur un consortium piloté par la Métropole du Grand Paris, l'entreprise Advizeo et l'entreprise Tilt (GRIDFIT),

Considérant les objectifs de réduction d'énergie fixés par le décret tertiaire,

Considérant les gains énergétiques réalisables par l'optimisation des systèmes de GTB,

Considérant que la ville de Colombes bénéficie déjà du logiciel Savee de suivi de fluides grâce à son adhésion à l'AMI Sequoia,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la métropole du Grand Paris et tous les actes afférents à ce dispositif.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à inscrire sur les budgets 2026 et 2027 les investissements à engager par la ville concernant le déploiement d'équipements pour connecter à distance les GTB en place, la mise en place de capteurs sur les GTB et des modifications éventuelles sur les automates des équipements de chauffage ventilation climatisation et les coûts de fonctionnement liés qui seront identifiés après les visites d'accompagnement.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 24 décembre 2025
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20251218-18906-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.